Sibiu, 25.2.2011

Chère Madame Tascon-Mennetrier,

J'espère que vous alliez bien en cet hiver retardé. A Sibiu nous avons de nouveau de la neige.

Je vous écris en rapport avec notre discussion du décembre dernier, quant nous avons convenu de résoudre le problème de la dépense des fonds mis à notre disposition. Actuellement nous somme de nouveau dans une impasse, parce que notre Direction Economique a constaté que l'acquisition envisagée sur la base de l'offre de l'APIVS n'est pas possible. Le motif est simple : on ne peut pas justifier les dépenses de 10.000 Euro pour les services proposés. Ça ne dépend pas de la formulation de l'offre, mais du fait que le niveau des couts pour certains services liés à l'accueil des délégations (transport, logement, restauration) est donné par la loi.

Nous avons essayé de trouver une solution, mais aucune voie n'a pas été dépistée. A mon avis, il n'est pas possible de dépenser légalement l'argent mis à notre disposition, tellement que l'APIVS puisse en bénéficier suffisamment pour payer sa dette. Plusieurs fois des collègues m'ont déjà suggéré de retourner le montant pour que la dette de l'APIVS puisse être éteinte en France. Je ne sais pas, si cela est possible.

En ce qui concerne la visite de la délégation de 14 à 18 mars, le Conseil du judet prendra en charge les couts. La délégation sera bienvenue.

J'espère que nos difficultés ne vont pas porter atteinte à notre bonne relation.

Chère Madame Tascon-Mennetrier, je suis vraiment désolé de n'avoir pas trouvé une solution. Pendant la visite de la délégation française je serai en congé, mais mes collègues vont s'en occuper.
Je vous souhaite un beau printemps et vous prie d'accepter mes meilleurs vœux.

Martin Bottesch